



Condamnation in solidum et récupérer une partie des sommes versée

Par **laguna**, le **05/08/2011** à **03:27**

Bonjour,

Mon ex concubin et moi étions locataire d un appartement (bail aux deux noms); il m a quitté lorsque j étais enceinte de notre 2ème enfant et je me suis aperçu qu il ne réglait plus les loyers, et ne s'est jamais désolidarisé de ce bail.

A l'époque pour m'en sortir j ai du faire un dossier de surendettement et j ai remboursé l intégralité de la dette.

Quand j ai quitté à mon tour l appartement, l état des lieux a été fait par huissier et le décompte adressé chez mon ex (je n ai jamais rien reçu).

Jusqu au jour où un huissier s'est présenté chez mes parents, leur remettant une assignation au tribunal où mon ancien propriétaire NOUS réclamait frais d'états des lieux, plus quelques réparations + art 700 etc...

Je me suis fait représenté par un avocat qui a obtenu une condamnation IN SOLIDUM, seulement j ai été la seule à régler cette dette.

Comment récupérer la moitié des sommes remboursées ?

Merci pour vos réponses.